

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

## SEANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, mardi 7 avril à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, sous la présidence de M. Claude **VIVENS**, maire.

**Présents** : Muriel **ABERLENC**, Elodie **BRUN**, Estelle **JACQUEMIN**, Anna **MOLECKA**, Carine **ROUBAUD**, William **OSWALD**, Christian **SALZE**, Bernard **SALZE**, Jean-Pierre **VIDAL**, Claude **VIVENS**.

**Excusé** : Raymond **FRONTIN** procuration à Estelle **JACQUEMIN**

*Secrétaire de séance* : Elodie **BRUN**

### Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11

### Date de convocation :

3 avril 2026

### Date d'affichage :

3 avril 2026

## OBJET : DELEGATIONS DE FONCTION & DE SIGNATURES

Le maire et le Conseil municipal décident d'accorder des délégations de fonction (faisant l'objet d'un arrêté) et de signatures aux adjoints pour les dossiers dont ils ont la charge :

### RESEAUX & ENVIRONNEMENT

- Suivi des travaux
- Gestion technique de l'eau et de l'assainissement
- Voirie, déneigement et tri sélectif,
- Suivi du planning du personnel communal
- Patrimoine naturel / Biodiversité
- Entretien et fleurissement du village

L'ensemble de ces missions est délégué à **William OSWALD**

### Communication & Relations externes

- Communication externe
- Communication interne & Outils numériques collaboratifs
- Gestion de la concertation & Animation des commissions extra-municipales
- Affichage public

L'ensemble de ces missions est délégué à **William OSWALD**

### Administration générale & Finances

- Gestion administrative du personnel
- Gestion des biens municipaux locatifs et recevant du public
- Budget et finances
- Gestion administrative des travaux, de l'eau et assainissement
- Urbanisme
- Ecole & Bibliothèque

L'ensemble de ces missions est délégué à **Elodie BRUN**

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil, approuvent, à l'**unanimité**, la liste des différentes délégations de fonction et de signatures, et approuvent les arrêtés individuels qui seront rédigés selon la liste présentée ci-dessus.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Maire,  
Claude **VIVENS**



Certificat d'affichage du **10 AVR. 2026** au \_\_\_\_\_.

Envoi au contrôle de légalité le : **10 AVR. 2026**